Discours

de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Ministre de la santé,
de la jeunesse, des sports et de la vie associative

CONFÉRENCE de PRESSE

lançant les études avec des
TESTS de DIAGNOSTIC RAPIDES
VIH
-Mercredi 19 Novembre 2008-

à 12h15
(ANRS)
(Agence Nationale de Recherches sur le Sida et les Hépatites Virales)

Sous réserve du prononcé

Messieurs les présidents,
Messieurs et mesdames les professeurs,
Messieurs les directeurs,
Monsieur le directeur de l'ANRS, cher professeur Delfraissy,
Chère professeur Françoise Barré-Sinoussi,
Mesdames et messieurs,

Alors même que sont effectués en France 5 millions de tests par an, des dizaines de milliers de personnes restent dans l'ignorance de leur séropositivité.

Ce seul constat démontre les limites des politiques de prévention à spectre large qui trop embrassent et mal étreignent.

Les progrès de la prévention et du dépistage supposent donc, plus encore que le perfectionnement technique des méthodes employées, un changement de paradigme.

Il ne suffit pas d'offrir un service : il faut aller au devant de ceux qui, sans être approchés, n'y auraient pas recours.

Les associations sont, une fois encore, les précurseurs de cette nouvelle démarche. Par leur initiative, ils contribuent, une fois encore, à endiguer la contamination.

Méconnaître sa séropositivité, c'est, de toute évidence, en effet, courir pour soi le risque d'un diagnostic tardif, rendant plus difficiles les traitements, et c'est exposer parfois ses partenaires sexuels au risque de la maladie.

Si nous souhaitons expérimenter de nouvelles approches, c'est donc d'abord pour sauver des vies.

Bien que le retard au dépistage soit plus fréquent parmi les hétérosexuels, je voudrais remarquer ici, pour rendre hommage à son application responsable dans la lutte contre le sida, que la communauté homosexuelle à laquelle s'adresse aujourd'hui une stratégie innovante de prévention communautaire, est, une fois encore, à l'avant-garde de cette lutte, de ce combat pour la vie qu'elle a dû conjointement mener contre le préjugé.

Ce nécessaire combat implique audace, imagination mais aussi pragmatisme.

Ainsi, dès 2006, le conseil national du sida recommandait notamment, de manière à élargir utilement les propositions de dépistage, de recourir plus souvent aux tests de dépistage rapide, s'agissant en particulier des personnes dont les modes de vie induisent une forte prévalence. Cette forme de test n'est, bien entendu, qu'un outil parmi d'autres, participant à l'adaptation globale de nos politiques de prévention.

En ce sens, j'ai souhaité soutenir, en partenariat avec l'ANRS et l'association AIDES, des projets recourant à des tests de dépistage rapide, permettant, en l'occurrence, d'aller au devant des personnes qui ne se dépistent pas.

Ce type d'expérimentation, autorisé au titre de la recherche biomédicale, est d'ailleurs conforme aux récentes recommandations émises par la haute autorité de santé sur l'usage des tests rapides.

Cette nouvelle offre de dépistage communautaire, non médicalisée, permet donc d'initier une stratégie alternative de prévention dont il conviendra d'évaluer avec la plus grande attention l'efficacité, et d'apprécier à sa juste valeur le bénéfice.

Par ma présence aujourd'hui, je voulais aussi saluer, en particulier, le rôle joué par les associations, partenaires historiques dans la lutte contre le sida, devenus partenaires dans la recherche.

Je fais donc le voeu que cette nouvelle fonction puisse, dans l'avenir se développer, de sorte que la collectivité toute entière puisse tirer le plus grand profit de l'expertise associative et des expérimentations engagées.

Je tiens enfin à remercier tout particulièrement le directeur de l'ANRS, le professeur Delfraissy, ainsi que le professeur Françoise Barré-Sinoussi, pour le précieux concours qu'ils ont pu apporté à la recherche en grande intelligence avec les associations.

Je vous remercie.